



# Décret du 16 février 2026

## Injonction de payer :

### Les 5 évolutions à connaître avant le 1er septembre 2026

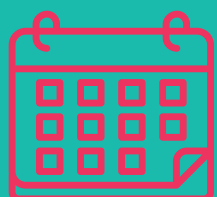


“

Une réforme qui accélère les procédures de recouvrement et renforce le rôle des commissaires de justice.

# Les 3 changements majeurs

## Ce qui change concrètement



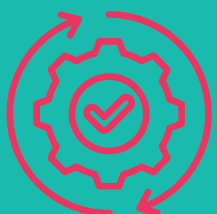
Délai de signification réduit de **6 mois à 3 mois**

*À défaut, l'ordonnance devient caduque.*



**Fin du certificat automatique** de non-opposition

*Le greffe informe uniquement lorsqu'une opposition est formée.*



**Exécution accélérée**

*Sans opposition dans les délais, le créancier peut engager plus rapidement les mesures d'exécution.*

## Les autres évolutions

### Le décret va plus loin

- **Production obligatoire** des justificatifs en cas d'opposition (acte de signification + point de départ du délai).
- **Renforcement** du rôle du Commissaire de Justice Répartiteur.
- **Généralisation** des échanges dématérialisés avec les établissements bancaires.
- **Développement** de la signification électronique.

# Les impacts pour les établissements financiers

## Ce qu'il faut anticiper

### Les créanciers devront :

- raccourcir leurs délais de traitement
- adapter leurs processus internes
- renforcer la coordination avec leurs commissaires de justice
- sécuriser les pièces justificatives dès l'origine de la procédure



## Conclusion

# Une réglementation qui fait évoluer les pratiques

**Le décret du 16 février 2026 invite les créanciers à adapter leurs organisations afin de sécuriser leurs procédures et de respecter des délais plus exigeants.**

**Chez ATER, nous faisons évoluer nos méthodes d'accompagnement pour continuer à répondre au plus près de ces nouvelles attentes réglementaires et opérationnelles.**



**Parce qu'au-delà de la procédure, un recouvrement efficace repose toujours sur une information fiable et actualisée.**